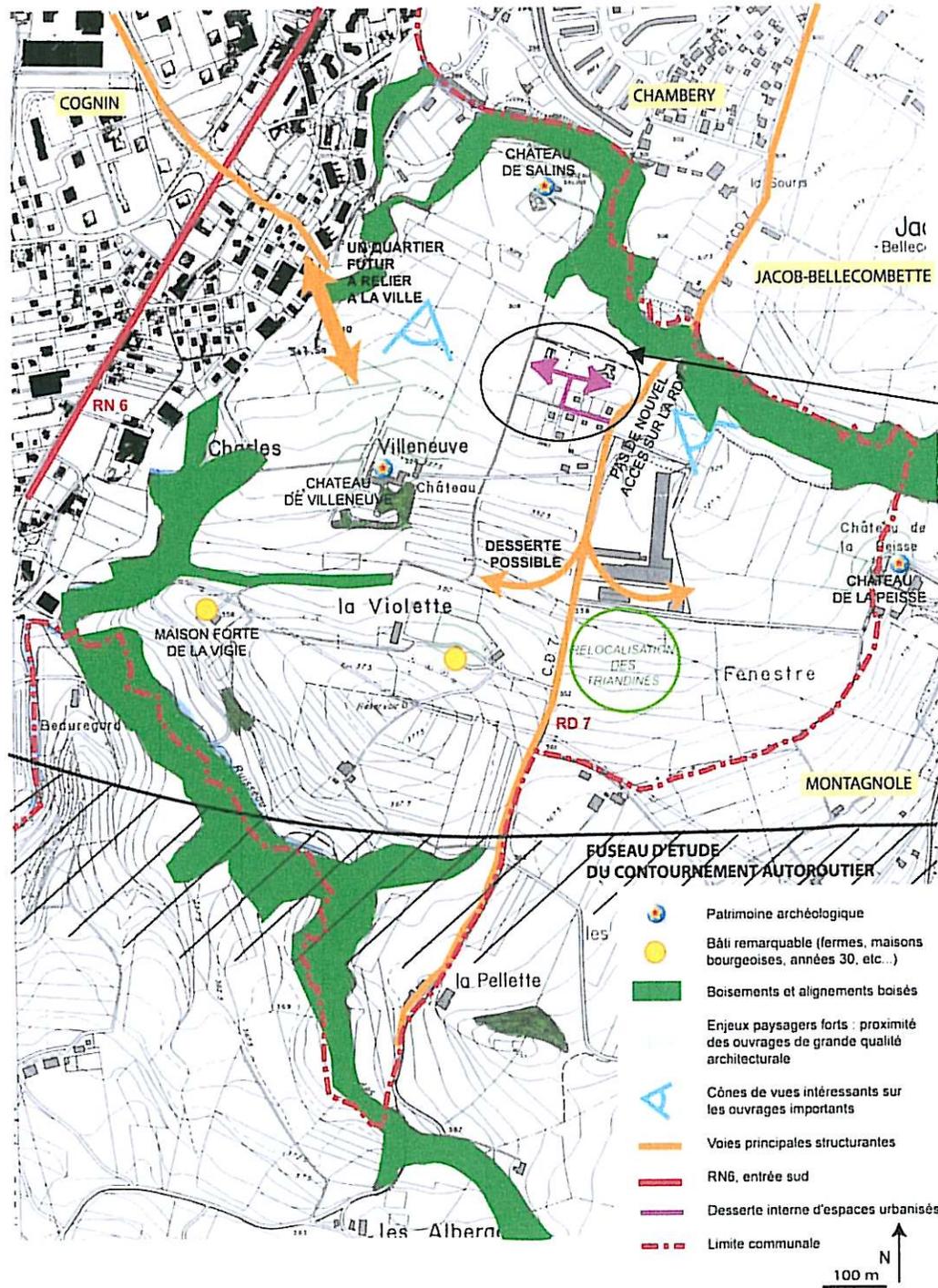


Villeneuve



Les orientations d'aménagement du secteur de Villeneuve consistent à prévoir :

1. une **accessibilité routière principale** depuis le centre ville (depuis le «rond-point des pyramides») et une accessibilité secondaire depuis la RD 7,
2. la **sécurisation des accès à la RD7** pour les urbanisations du «bas de Villeneuve» : accessibilité globale par la rue des Clarines,
3. la **valorisation du patrimoine historique** et la préservation de perspectives sur les châteaux,
4. un **maillage de cheminements piétonniers** s'appuyant éventuellement sur ceux existants, notamment ceux accompagnés d'alignement d'arbres,
5. un **maillage d'itinéraires cyclables** principalement en site propre,
6. une **desserte de transports en commun** poursuivant le réseau en place,
7. la **valorisation des berges boisées des cours d'eau**.

Une telle démarche intégrant les principes du développement durable permettra de bien insérer ce nouveau quartier dans le site.

DOCUMENT 1